

J'ajoute que 239 personnes sourdes qui utilisent la langue des signes bénéficient d'une aide forfaitaire, au titre de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), versée par le Département pour financer un interprète afin de les assister dans leurs démarches administratives.

En outre, lorsque les collaborateurs de la MDPH se rendent au domicile d'une personne handicapée qui utilise la langue des signes, dans le cadre de l'instruction de son dossier, ils sont accompagnés systématiquement d'un traducteur en langue des signes.

La MDPH fait également appel à ce même service lorsqu'elle organise des réunions publiques.

Compte tenu de son statut public, la MDPH doit, dans le choix de son prestataire, respecter les principes de mise en concurrence.

La dernière consultation organisée pour le choix d'un interprète a conduit à retenir un cabinet indépendant.

Celui-ci, sollicité pour participer à la réunion du 19 octobre 2009 organisée par la MDPH au Lycée St Jacques de Compostelle pour présenter de nouveaux services mis en place dans la Vienne, n'était pas disponible et sans solution de remplacement.

Toutefois, les informations présentées à l'assistance étaient projetées sur un écran sous forme de diaporama.

—Pour ce qui concerne les réunions d'information organisées par la MDPH, des invitations sont adressées aux membres de la CDAPH, de la commission exécutive, aux présidents des associations de personnes handicapées connues de la MDPH, aux directeurs d'établissements et services médico-sociaux du département sans limitation de places pour la participation de leurs équipes.

De plus, une information est publiée dans la presse locale pour le grand public.

Enfin, je vous informe que la MDPH prépare actuellement la réalisation d'un site Internet qui devrait être opérationnel en 2010 et qui sera certainement un outil précieux pour le public sourd, en complément des dispositifs déjà mis en place.

Dans l'attente, je vous adresse à nouveau un exemplaire du livret d'information qui a été publié au début de cette année.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Claude BERTAUD  
Président du Conseil **Général**

